Nations Unies A/ES-10/898–S/2022/328

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
19 avril 2022
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-dix-septième année

Lettres identiques datées du 19 avril 2022, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

La présente lettre fait suite aux 750 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 15 avril 2022 (A/ES-10/897-S/2022/321), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Nous demandons au Conseil de sécurité de sortir de son inertie prolongée sur la question de Palestine et d'agir sans plus tarder pour s'acquitter des devoirs que lui imposent la Charte des Nations Unies et les résolutions adoptées, et guider l'action menée par la communauté internationale à cet égard. Il est inadmissible que les avertissements collectifs et répétés concernant les attaques et les crimes incessants d'Israël en Palestine occupée continuent de rester sans réponse.

Les provocations répétées d'Israël, qui exacerbent les tensions religieuses, ont à nouveau gâché les célébrations du ramadan et des Pâques chrétienne et juive pour des millions de fidèles, et enveniment dangereusement un climat déjà instable. Il est dangereux de faire preuve de complaisance face à cette situation explosive. Il est urgent de prendre des mesures responsables pour mettre fin à ces politiques et pratiques illégales et destructrices, protéger les vies humaines et participer sérieusement aux efforts visant à trouver une solution juste à cette situation qui dure depuis des décennies.

Sinon, il ne fait aucun doute qu'Israël, Puissance occupante, poursuivra ses crimes contre le peuple palestinien et ses lieux saints sans se soucier des conséquences, comme en témoignent ses attaques répétées contre la mosquée Al-

22-05786 (F) 210422 220422

Aqsa/Haram el-Charif et les fidèles palestiniens, son emploi de la force létale contre des civils palestiniens, dont des enfants, et, maintenant, la reprise de ses frappes aériennes sur la bande de Gaza assiégée, qui mettent une fois de plus en danger des vies civiles et causent des destructions délibérées.

Nous réitérons nos appels à la communauté internationale pour qu'elle agisse afin de protéger la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif contre les attaques perpétrées par Israël, Puissance occupante, et ses colons extrémistes. Le droit international et le statu quo historique et juridique de ce lieu saint font l'objet de graves violations, et il faut donc prendre de toute urgence des mesures de protection afin d'éviter une catastrophe qui aurait des conséquences considérables.

Les forces d'occupation israéliennes ont mené trois incursions dans ce lieu saint en moins de 72 heures. Des soldats lourdement armés ont frappé les fidèles à l'aide de matraques, leur ont lancé des grenades et leur ont tiré dessus avec des balles en caoutchouc, blessant des hommes, des femmes et des enfants. Qu'il s'agisse d'un père battu devant son fils, d'une femme enceinte frappée sans raison, de membres du personnel médical pris en embuscade ou de fidèles sans défense recevant d'innombrables coups à la tête, la sauvagerie d'Israël et de ses forces criminelles est exposée aux yeux du monde entier.

De plus, sachant qu'ils peuvent agir en toute impunité, les groupes juifs extrémistes poursuivent leurs provocations sans se soucier des conséquences et appellent à effectuer des sacrifices rituels sur l'esplanade des Mosquées. Hier, les forces d'occupation israéliennes ont à nouveau fait irruption sur l'esplanade afin d'escorter des centaines de colons et d'extrémistes israéliens et de leur permettre d'y entrer. Elles ont bloqué toutes les portes et enfermé les fidèles palestiniens à l'intérieur de la mosquée Al-Aqsa et du dôme du Rocher. Les extrémistes israéliens ont notamment scandé «*Nakba* » et « Abu Khdeir », faisant référence à l'expulsion de Palestiniens de leurs terres en 1948 et à Mohammed Abu Khdeir, enfant palestinien brûlé vif par des colons israéliens en 2014. On a pu voir au grand jour un groupe brutalisé et un autre groupe en position de privilège, ce qui démontre de façon flagrante la réalité odieuse, ségrégationniste et coloniale qui règne en Palestine.

Et pourtant, aucune mesure n'est prise pour protéger notre peuple, victime d'une occupation coloniale depuis plus d'un demi-siècle, qui subit les politiques d'apartheid les plus cruelles et à qui l'on refuse toujours le droit de se défendre.

Selon la Société du Croissant-Rouge palestinien, plus de 200 Palestiniens ont été blessés et près de 500 ont été emprisonnés à la suite de ces incursions et attaques commises par les forces d'occupation israéliennes. Nous réitérons l'appel lancé par la nouvelle Rapporteuse spéciale, Francesca Albanese, qui a fait la déclaration suivante : « Au nom de la liberté religieuse, les lieux de culte doivent être protégés, en particulier durant les jours saints. Le fait de diriger intentionnellement des attaques contre des civils qui ne participent pas directement aux hostilités et contre des biens de caractère civil qui ne sont pas des objectifs militaires constitue un crime de guerre au sens du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. »

Malheureusement, ceux qui continuent de mettre les deux camps sur le même plan refusent de prendre en compte l'asymétrie qui résulte des politiques oppressives et de l'occupation belligérante d'Israël et le fait qu'il y a un agresseur et une victime. Le Premier Ministre israélien a déclaré à plusieurs reprises que les forces d'occupation israéliennes avaient « carte blanche » pour mener des attaques, alors que les Palestiniens sont dépourvus de moyens de défense. Il est temps que la communauté internationale rejette haut et fort la thèse absurde et offensante selon laquelle une Puissance occupante armée jusqu'aux dents « se défend » contre la population civile qu'elle occupe, opprime, traumatise et terrorise chaque jour.

Telle est la réalité que vivent les Palestiniens, notamment les familles de Gaza qui craignent désormais un nouvel assaut militaire israélien, alors que des avions de guerre volent au-dessus de leurs têtes en menaçant de causer plus de morts et de destruction chez les 2 millions de personnes assiégées de façon inhumaine par Israël. Telle est la réalité d'innombrables familles qui pleurent leurs proches, des enfants, des femmes et des hommes tués de sang-froid par la Puissance occupante, et qui continuent d'attendre que justice soit faite.

C'est notamment le cas de la famille de la jeune Palestinienne Hanan Mahmoud Khadour, âgée de 18 ans, qui est décédée hier des suites de blessures subies lors d'une attaque israélienne perpétrée à Jénine, le 9 avril. Hanan a reçu une balle à l'estomac tirée par les forces d'occupation israéliennes alors qu'elle se rendait à l'école. C'est aussi le cas de la famille de Shawkat Kamal Abed, jeune Palestinien âgé de 17 ans, mort le 15 avril après avoir été abattu par les forces d'occupation israéliennes dans son village de Kafr Dan, près de Jénine. Shawkat a reçu une balle explosive qui a causé une rupture de ses vaisseaux sanguins et de ses veines.

Les crimes d'Israël contre le peuple palestinien et ses projets illégaux visant à modifier la démographie, le caractère et le statut de Jérusalem, y compris la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif, sont bien établis et incontestables. La vérité est que de graves violations sont perpétrées, y compris des infractions considérées comme des crimes de guerre au regard du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Il incombe à la communauté internationale, en particulier au Conseil de sécurité et aux hautes parties contractantes de la quatrième Convention de Genève, de s'acquitter de leurs devoirs respectifs et d'utiliser tous les moyens et toutes les mesures prévus par le droit international pour enfin amener Israël, Puissance occupante, à répondre de ses actes.

Israël ne peut pas choisir les lois qu'il souhaite respecter ou les résolutions qu'il souhaite appliquer et agir comme s'il était un État respectueux des lois, alors qu'en réalité, il enfreint chaque règle du droit international et chaque principe inscrit dans la Charte, sûr de son impunité et partant du principe qu'il n'aura jamais à rendre de comptes. De même, la communauté internationale ne peut pas continuer à traiter Israël comme s'il s'agissait d'un État respectueux de la loi et à justifier le respect sélectif de l'état de droit face à cette occupation coloniale illégale et à ce régime d'apartheid.

Il est temps de mettre fin à cette impunité criminelle. Le Conseil de sécurité doit rompre son silence et s'opposer fermement aux graves violations des droits de l'homme et aux crimes de guerre commis contre le peuple palestinien, qui continue de demander la protection de la loi et l'intervention de la communauté internationale pour le défendre.

Nous réitérons nos appels en faveur de la protection de la population civile palestinienne vivant sous l'occupation illégale d'Israël, et demandons à cet égard l'envoi d'une force de protection internationale pour assurer la sécurité de la population civile et garantir l'accès humanitaire.

Nous demandons à nouveau que soient respectés le statu quo historique et juridique de la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif ainsi que l'autorité du *waqf* musulman et le rôle de gardien du Royaume hachémite de Jordanie, avec lesquels les dirigeants palestiniens travaillent en étroite collaboration pour assurer la protection de ce lieu saint particulièrement sensible.

Nous demandons une nouvelle fois que des efforts régionaux et internationaux soient faits pour mettre fin à cette grave injustice, conformément au droit international

et aux résolutions pertinentes de l'ONU, afin de permettre au peuple palestinien de vivre dans la liberté, la paix, la sécurité et la dignité sur son territoire.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(*Signé*) Riyad **Mansour**